



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Verbier : Rue de Médran, parcelle n°521, introduction d'un signal OSR n° 2.49 Interdiction de s'arrêter assorti de la plaque complémentaire « des deux côtés de la route » et d'un OSR n° 2.49 Interdiction de s'arrêter assorti de la plaque complémentaire OSR 5.04 Plaque de rappel

Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 17.03.2013

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Cpl. Christillin J-C.**